

## La participation des parents à la crèche

Votre enfant va maintenant à la crèche. Comment était votre enfance ? Il est certain que les choses ont beaucoup changé depuis votre enfance. De même, le concept de prise en charge des jeunes enfants en Allemagne est peut-être différent de celui du pays dans lequel vous avez grandi.

Nous souhaitons vous donner des conseils sur la manière dont vous pouvez vous engager en tant que parents dans la crèche et ainsi bien accompagner votre enfant pendant cette période.

### COMMENT FONCTIONNE LA CRÈCHE À BERLIN ?



#### **Vous avez votre mot à dire**

En tant que parents, vous avez le droit de participer à la vie de la crèche, de vous en informer et d'y participer.



#### **Vous avez une mission éducative commune**

Selon la loi berlinoise sur la promotion des jardins d'enfants, les crèches doivent « former, éduquer et encadrer » les enfants. Mais en tant que parents, vous restez bien sûr responsables de l'éducation de votre propre enfant. Le mieux pour votre enfant est que les parents et la crèche travaillent ensemble.

### QUEL EST L'INTÉRÊT POUR NOTRE FAMILLE À CE QUE JE PARTICIPE À LA CRÈCHE ?



#### **Votre enfant aime aller à la crèche**

La crèche fait désormais partie intégrante du quotidien de votre enfant. Votre enfant y ira avec plus de plaisir s'il voit que vous prenez part à la vie de la crèche et que vous vous impliquez.

Si vous participez à la vie de la crèche (en apportant par exemple de délicieux plats pour le petit-déjeuner du groupe), votre enfant sera fier de vous.



#### **Vous recevez des informations**

Vous êtes au courant de ce qui se passe à la crèche et vous apprenez les nouveautés en temps utile.



#### **Vous rencontrez d'autres parents**

Vous pouvez vous entretenir avec d'autres parents, peut-être même dans votre langue maternelle. Vous recevez des informations et des conseils de parents qui vivent ici depuis longtemps.

### COMMENT PUIS-JE ME METTRE EN RÉSEAU AVEC D'AUTRES PARENTS ?



#### **Rencontre ou chat vidéo avec d'autres parents**

Apprenez à mieux connaître les autres parents du groupe de votre enfant !

Prenez quelques minutes de plus lorsque vous récupérez votre enfant et discutez avec les autres parents.

Prenez rendez-vous pour que les enfants jouent ensemble.

Échangez vos coordonnées et restez en contact.

## COMMENT PARTICIPER ?



### **Soirée des parents**

Assistez aux réunions régulières de parents d'élèves.

Lors de la réunion des parents, tous les parents des enfants d'un groupe de la crèche se réunissent avec les éducatrices en charge. Vous recevrez de nombreuses informations.

Informez la direction de la crèche au préalable si vous ne parlez pas (encore) bien l'allemand. Demandez aux autres de parler lentement. Ou venez avec quelqu'un qui puisse vous servir d'interprète.



### **Représentants des parents**

Vous pouvez vous faire élire en tant que représentant(e) des parents d'élèves.

En tant que représentant(e) des parents, vous avez un rôle de médiateur entre les parents, les éducateurs et la direction de la crèche. Vous veillez à instaurer une relation de confiance, à vous informer mutuellement et à trouver des solutions en commun.

Dans les grandes crèches, vous participez au comité des parents, qui est composé des représentants des parents de tous les groupes.



### **Conseil des parents**

Si l'organisme responsable de la crèche gère plusieurs crèches, il est possible, si les parents le souhaitent, de créer un conseil des parents commun pour lequel chaque comité de parents élira un membre.



### **Comité de la crèche**

Dans les crèches de plus de 45 enfants, il y a un comité de crèche. Il est composé de représentants des parents, de représentants du personnel et d'un représentant de l'organisme responsable de la crèche. Le comité de la crèche discute de questions telles que la dotation en personnel, les heures de fermeture ou le concept pédagogique.



### **BEAK et LEAK**

En tant que représentant(e) des parents, vous pouvez également vous engager au niveau du district urbain ou du Land : dans le BEAK (Bezirkselfternausschuss Kindertagesstätte ; traduit : comité des parents du district pour les crèches) et dans le LEAK (Landeselfternausschuss Kindertagesstätte ; traduit : comité des parents du Land pour les crèches).



### **Association de soutien à la crèche**

Vous pouvez devenir membre de l'association de soutien de la crèche. Elle soutient les enfants de la crèche par le biais de projets, par exemple l'aménagement d'une aire de jeux.

Vous pouvez apporter votre contribution par des idées, un travail actif ou des dons.

S'il n'y a pas d'association de soutien dans votre crèche, vous pouvez organiser sa création avec d'autres personnes engagées (parents, partenaires du quartier).



### **Aide et organisation de fêtes ou d'excursions**

Aidez à planifier les activités de la crèche. Pour cela, vous n'avez pas besoin d'une fonction « officielle » ni de parler parfaitement l'allemand.

Exemples de telles actions : bazar de gâteaux, fête d'été, excursions, journée thématique, projet de lecture à haute voix. Vous pouvez par exemple aider en : apportant une salade ou des boissons, jouant de la musique ou chantant avec les enfants, décorant la crèche, accompagnant les enfants en excursion, lisant des histoires aux enfants (dans votre langue maternelle).

## QUELS SONT NOS DROITS CONCRETS EN TANT QUE PARENTS À LA CRÈCHE ?



### **Droit à l'information**

Vous avez le droit de recevoir régulièrement des informations sur le développement de votre enfant. Si vous avez des questions ou besoin d'un entretien, vous pouvez toujours prendre rendez-vous avec les éducateurs ou la direction de la crèche.



### **Droit de regard et de participation**

Vous pouvez accompagner votre enfant pendant son adaptation et participer plus tard - après accord préalable - au déroulement de la journée dans le groupe de la crèche.

Vous pouvez y assister : la crèche doit encourager les actions conjointes entre parents et enfants. Vous pouvez participer à des excursions et à des fêtes.

Vous avez votre mot à dire : la crèche doit impliquer les parents dans les décisions, surtout si celles-ci impliquent des coûts (par exemple une offre sportive supplémentaire payante).

#### Herausgeber



Arbeitskreis  
Neue Erziehung e.V.  
Großbeerenstr. 184  
12277 Berlin  
ane@ane.de

[www.ane.de](http://www.ane.de)  
[www.schueltern.berlin](http://www.schueltern.berlin)

#### Gefördert durch



**Spendenkonto**  
Bank für Sozialwirtschaft  
IBAN: DE33 1002 0500 0003 2963 02  
BIC: BFSWDE33BER  
Kennwort: Spende

**Gestaltung**  
Yesser Afghani